

Février 2018

L'offre de service public : quelques interventions en résistance à son étiolement

Les gouvernements successifs cherchent, sans relâche, à faire des économies dans les services publics. Les conséquences sont désastreuses pour les administrés, notamment les plus fragiles. Quelques-unes de mes interventions.

Suppression des contrats aidés

Question du 05/09/2017 à Mme la Ministre du travail sur la mesure de suspension des contrats aidés.

« L'annonce de la suppression brutale de près de la moitié des contrats aidés [...] plonge des dizaines de milliers de personnes dans le désarroi. **Ces contrats**, réservés aux allocataires du RSA, aux personnes les plus éloignées de l'emploi ou sans formation, **s'adressent aux personnes les plus en difficulté** et très souvent en situation de précarité du fait de l'absence de perspective d'emploi stable. **Ils sont aussi un levier d'insertion professionnelle pour les jeunes** suivis par les missions locales. [...]

Par ailleurs, des milliers d'associations et de collectivités font d'ores et déjà remonter les risques majeurs pour leurs missions d'intérêt public et leur avenir.

Car cette mesure, annoncée sans aucune concertation, va se traduire immédiatement par **la suppression d'activités et de services utiles au quotidien des Français**, principalement dans le domaine de l'aide sociale, du handicap, de la culture et de la qualité de notre environnement.

Ces collectivités et ces associations, déjà prises à la gorge par les baisses successives et continues de dotations et de subventions publiques, n'avaient souvent pas d'autre choix que de recourir à ce type de contrat dans le cadre de missions d'intérêt public. Il s'agit donc d'une double peine, qui affectera directement les populations et les territoires déjà les plus fragiles.

Aussi, il lui demande de revenir sur cette mesure aussi injuste socialement qu'inefficace

économiquement, et dont les conséquences n'ont absolument pas été évaluées.

Il lui demande par ailleurs quelles sont concrètement les nouvelles mesures en faveur de l'insertion professionnelle qu'elle compte prendre pour **les milliers de personnes qui ne pourraient plus signer le contrat sur lequel elles étaient engagées** ».

Texte de la réponse du 15/09/2017

Face à la sous-budgétisation et à la surconsommation des crédits pour l'année 2017 effectuées par la précédente majorité, le gouvernement a pris ses responsabilités en accordant une rallonge dans le contexte de maîtrise du déficit. Il a ainsi souhaité porter cette enveloppe entre 310 000 et 320 000 contrats aidés sur l'année, soit entre 30 000 et 40 000 emplois aidés de plus que ce qui avait été prévu en loi de finances initiale (280 000 contrats).

Les contrats aidés sont recentrés sur les publics les plus éloignés du marché du travail et là où ils sont indispensables à la cohésion sociale et territoriale.

Par conséquent, eu égard au retour de la croissance et de la création d'emplois, la prescription des CUI-CIE, y compris pour les renouvellements, n'est plus autorisée. Néanmoins, les engagements de l'Etat dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens peuvent être assurés, dès lors que le financement par les conseils départementaux est garanti.

Les moyens ainsi mobilisés seront concentrés sur les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) non marchands autour des priorités suivantes.

- Deux priorités thématiques :

➤ L'accompagnement des élèves en situation de handicap.

➤ Les secteurs d'urgence en matière sociale et de santé visant les actions portées par le secteur associatif, tout particulièrement l'aide alimentaire, l'accompagnement social ou l'hébergement -

notamment médicalisé - des jeunes enfants, des personnes dépendantes, sans abri ou atteintes d'un handicap.

- Deux priorités territoriales :

➤ L'Outre-mer.

➤ **Les communes rurales en difficultés financières fortes pour assurer la nouvelle année scolaire dans de bonnes conditions.**

Concernant **les emplois d'avenir**, les prescriptions sont réservées aux seuls renouvellements de contrats pour permettre la poursuite de parcours déjà engagés, dans la limite de l'enveloppe disponible et **sous réserve du strict respect, par les employeurs, de leurs engagements pris en matière de formation et d'accompagnement.**

[...] Par ailleurs, les études montrent que les contrats aidés sont relativement peu efficaces en matière d'insertion professionnelle (dans 26% des cas seulement le dispositif débouche sur un emploi durable) alors même que leur coût est très élevé pour les dépenses publiques. Une politique de l'emploi efficace, capable de répondre aux défis à venir, doit s'appuyer sur le renforcement des politiques de formation et d'accompagnement ciblé qui donnent plus d'atouts, de capacités aux personnes qui en bénéficient pour s'insérer durablement dans l'emploi. [...]

En outre, **la qualité des contrats aidés (avec plus de formation et d'accompagnement) devra être améliorée** pour assurer une insertion professionnelle durable à ceux pour lesquels ils restent un outil adapté de par l'expérience professionnelle développée. [...]

Commentaire

La disparition brutale des contrats aidés génère des difficultés supplémentaires, non seulement pour les demandeurs d'emploi, mais également pour les collectivités et les associations, qui rencontrent déjà de fortes contraintes budgétaires.

Pénurie d'enseignants

Question du 10/10/2017 au Ministre de l'Education nationale sur les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions d'enseignement dans le primaire et le recrutement d'enseignants contractuels.

En cette rentrée 2017, au sein de l'académie de Clermont-Ferrand [...] le déficit de personnels enseignants dans le premier degré entrave la continuité du service public d'éducation. D'ores et

déjà, **des remplacements ne sont pas assurés** faute de personnels titulaires suffisants.

Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit 3 881 créations de postes dans le premier degré, essentiellement pour **assurer le dédoublement des classes de CP sur une partie des réseaux d'éducation prioritaire**, soit 2 200 classes de CP en REP +. En 2018, cette mesure doit être étendue aux CP en REP, puis aux CE1 les années suivantes. La mise en œuvre intégrale de cette mesure concernerait [...] 11 000 classes. Avec la suppression de 2 161 postes de stagiaires en 2018, et avec l'hypothèse du maintien de 12 000 postes ouverts annuellement au concours de professeur des écoles, le risque est grand de voir se creuser année après année le fossé entre les besoins réels et le nombre d'enseignants titulaires.

Cette situation pousse à poursuivre ou à envisager [...] **le recrutement de postes de contractuels dans le premier degré.** Outre qu'aucune précision n'est apportée concernant les conditions de ces recrutements, les compétences requises vis-à-vis de l'accueil et de l'enseignement envers des élèves âgés de 2 à 11 ans, l'ensemble des représentants syndicaux de l'enseignement dénoncent **l'incohérence à refuser de faire appel à la liste complémentaire aux concours** pour pourvoir ces postes et à privilégier des personnels sans statut et précaires. Ils demandent également que l'intégration dans les départements déficitaires par la procédure d'*ineat-exeat* soit pleinement activée pour satisfaire aux besoins alors que de nombreuses demandes restent refusées.

Aussi, il lui demande s'il compte augmenter le nombre de postes ouverts aux concours pour satisfaire aux besoins d'enseignants titulaires dans le premier degré et revoir les modalités de recours aux listes complémentaires et aux procédures d'*ineat-exeat*. [...]

Commentaire

A la date de la rédaction de cette fiche, cette question est sans réponse. De plus, en lien avec cette situation récurrente, le problème du non remplacement n'est toujours pas résolu.

Transfert d'activités au sein des trésoreries

Courrier du 23 juin 2017 au Directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme sur le devenir de nos trésoreries.

« Je viens d'être informé que de grands transferts d'activité relevant des Finances

publiques sont prévus dans le département du Puy-de-Dôme.

En effet, une réorganisation des services du cadastre est prévue. Sa décision doit être prise le 3 juillet prochain lors d'un comité technique.

Elle transférerait le service cadastral d'Ambert à Issoire et celui de Thiers à Riom. Des suppressions de poste sont également envisagées : deux de catégorie B et un de catégorie C pour Ambert, un de catégorie B et un de catégorie C à Thiers.

Un transfert des missions de recouvrement est également prévu. Ainsi, sera dépourvue de ces services la trésorerie de Courpière au profit du centre des impôts de Thiers.

Ce transfert est aussi prévu de Pont-du-Château à Clermont-Ferrand et de Volvic à Riom.

Là encore, des postes seront supprimés localement. Un agent ayant la reconnaissance de travailleur handicapé serait concerné.

Je crains que ces baisses d'activité conduisent dans un court délai à des fermetures pures et simples de trésoreries.

De plus, cette réorganisation contribue à fragiliser encore plus l'accessibilité des services publics.

Ainsi, au regard de ces éléments et vous sachant attaché à notre territoire, **je vous demande de surseoir à ces transferts d'activité** ».

Commentaire

Ce courrier a été suivi d'un échange sans réponse écrite. Les transferts annoncés seront effectifs au 1/01/18. Toutes les trésoreries sont « provisoirement » maintenues....

Mobilité vers les bassins thiernois et ambertois

Le désengagement de la SNCF contribue à la dégradation des conditions d'accès et de transport vers et depuis notre territoire. Courrier du 10/03/2017 à Madame la préfète :

« En juillet dernier, avec de nombreux élus du Livradois-Forez et de la Vallée de la Dore, je vous avais fait parvenir une lettre ouverte « Pour le droit à la mobilité en Livradois-Forez ». Cette action collective s'inscrivait dans la continuité des mobilisations initiées depuis 2011 en faveur de l'amélioration des conditions de desserte TER et de la demande de gratuité du tronçon autoroutier A89 entre la montagne thiernoise et l'agglomération clermontoise. La première sollicitation de cette lettre était l'organisation

d'une table ronde sur le droit à la mobilité pour les habitants du Livradois-Forez et de la Vallée de la Dore.

Le 17 décembre 2016, une mobilisation citoyenne a réuni devant la gare SNCF de Thiers près de 200 personnes, [...] pour le droit aux transports pour tous en Livradois-Forez, la réouverture de la ligne SNCF Thiers – Saint-Etienne, la modernisation et l'amélioration des conditions de transport sur la ligne SNCF Clermont-Fd – Thiers, et le gel des tarifs de l'A89.

Comme cela a été rappelé [...] le budget mobilité est aujourd'hui le deuxième poste de dépenses pour les ménages devant l'alimentation. Le droit au transport est aussi un préalable pour le maintien à l'accès à l'emploi ainsi que pour l'accueil et la stabilité des populations.

Pourtant, les conditions d'accès et de transports vers et depuis le bassin thiernois se sont fortement dégradées.

Ainsi, **sur le plan ferroviaire**, depuis le 30 mai 2016, la Direction de la SNCF a décidé de suspendre la ligne ferroviaire, Clermont-Fd – Thiers – St-Etienne sur le tronçon entre Thiers et Boën avec des substitutions par la route. [...] faute d'investissements conséquents de la part de la SNCF depuis des décennies.

Pis encore, la ligne régionale Clermont-Fd – Thiers – St-Etienne n'étant pas une priorité pour l'Etat et la SNCF [...] aucune mesure n'est programmée afin de résoudre les problèmes de dilatations des rails en période estivale, invoquées pour arrêter les circulations de TER sur le tronçon. D'autre part, **le Président de la Région a rejeté en novembre 2016 tout engagement financier de la région sur le tronçon Thiers-Boën. [...]**

De plus, depuis 2016, la dégradation des conditions de transport des usagers sur la ligne TER entre Clermont-Fd et Thiers est particulièrement inquiétante. Les usagers soulignent des retards et des annulations de plus en plus fréquents, des trains trop petits et mal entretenus.

Sur le plan routier, l'autoroute A89 [...] qui relie les capitales régionales de Clermont-Fd et Lyon et dessert le territoire du Livradois-Forez, est rendue de plus en plus chère par son concessionnaire Vinci Autoroutes, avec **des tarifs augmentant plus vite que l'inflation.**

Or, chacun connaît aujourd'hui les bénéfices colossaux accaparés par les sociétés concessionnaires d'autoroute depuis leur

privatisation : en dix ans, plus de 14 milliards d'euros de dividendes servis aux actionnaires ! Le chiffre d'affaire des sociétés [...] a augmenté de 26 % entre 2006 et 2013. Dans le même temps, les personnels des autoroutes ont été réduits de 17 %, avec 2776 agents en moins.

Cette dérive s'incarne sur le tronçon autoroutier A89-A72 entre la gare de péage Thiers-Est (La Monnerie-le-Montel) et Clermont-Fd, avec plus de 12 millions d'euros de bénéfices annuels sur cette seule portion [...].

Sur ces deux sujets essentiels touchant à la mobilité sur le territoire, [...] **je renouvelle la sollicitation collective d'un échange, [...] pour faire un point de la situation et envisager des mesures concrètes d'amélioration.** [...]

Réponse de la préfète du 02/05/17

« Vous m'avez fait part de vos préoccupations concernant la mobilité ferroviaire et routière dans le territoire du Livradois-Forez, et avez sollicité l'organisation d'une rencontre afin d'aborder ce sujet.

Je prends bonne note de ces préoccupations et vous informe qu'une réunion sur cette thématique se tiendra prochainement en préfecture. Elle sera organisée en lien étroit avec le Secrétariat Général aux Affaires Régionales Auvergne-Rhône-Alpes (SGAR), chargé de ces questions à l'échelon régional.

Mes services conviendront avec vous de la date qui sera retenue pour cette rencontre. En tout état de cause, elle ne pourra avoir lieu qu'à l'issue de la période électorale à laquelle je suis strictement tenue, soit à compter du 18 juin prochain ».

Commentaire

Cette problématique de la mobilité doit être prise à bras le corps par les responsables de l'Etat et de la région. Aussi, j'ai réitéré ma demande auprès du nouveau préfet qui s'est engagé à organiser la table ronde sollicitée.

Demande d'un scanner pour le centre hospitalier d'Ambert

Courrier du 19 mai 2017, au directeur de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sur la nécessité d'un scanner au centre hospitalier d'Ambert.

« Par la présente, je souhaite apporter mon soutien à la demande d'implantation d'un scanner sur le site du Centre hospitalier ambertois. Cette implication fait l'unanimité au sein des professionnels de santé.

Près de trente médecins du territoire ont cosigné cette requête. Ils justifient notamment cette démarche par le fait que **l'absence de cet outil de diagnostic est une entrave à l'implantation de jeunes confrères.** Par ailleurs, le professeur Clavelou, responsable de l'UNV de Clermont-Ferrand, a insisté sur la présence d'un scanner à Ambert, notamment pour la prise en charge des accidents cardio-vasculaires.

Cette implantation a également des répercussions économiques non négligeables sur le bassin. Pour le Centre hospitalier d'Ambert, **l'estimation financière de la perte d'activité est chiffrée entre 100 000 et 200 000 euros par an.** Fort heureusement, la situation financière de cet établissement est saine.

De réelles **économies de transport** seront effectuées, le patient n'étant plus obligé de se déplacer pour l'examen.

L'hôpital d'Ambert reçoit une patientèle dont une grande partie est âgée. **Le bilan gériatrique** imposant un scanner, l'utilisation de cet outil est fréquente. De plus, un oncologue est employé à plein temps. Le suivi de ses patients impose également un emploi courant du scanner.

Cette absence de scanner à Ambert pénalise également l'activité du SMUR d'Ambert. En effet, lors d'un bilan pour un AVC ou un polytraumatisé, il arrive que l'équipe du SMUR reste mobilisée pendant quatre ou cinq heures dans l'attente du résultat du scanner et pour le rapatriement du patient.

Ainsi, au regard des préconisations de la Haute Autorité de Santé, de l'unanimité des avis médicaux et de l'impact budgétaire nul, voire bénéficiaire pour le Centre hospitalier d'Ambert, **je vous demande de recevoir favorablement la demande d'implantation d'un scanner sur le site ambertois ».**

Réponse de l'ARS le 03/07/17

« Votre courrier [...] a retenu toute mon attention.

Les arguments médicaux plaident clairement pour qu'un tel équipement puisse être accessible au centre hospitalier. **Il me semble donc logique qu'une telle acquisition puisse être rendue possible.**

Dès lors, il convient d'attendre le nouveau schéma régional de santé qui fera apparaître cette possibilité, **sous réserve que la situation financière de l'établissement puisse permettre cette acquisition ».**